

Communications présentées à la Société en 1990

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **20 (1990)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Communications

présentées à la Société en 1990

1651. — *séance, tenue le samedi 13 janvier 1990, en la maison Tavel.*

MM. Eric GOLAY et Livio FORNARA conduisent une visite de l'exposition **Genève et les Révolutions**, qu'ils ont organisée à l'aide, notamment, de documents fournis par notre société.

1652. — *séance, tenue le jeudi 25 janvier 1990, dans la salle des Abeilles de l'Athénée sous la présidence de M. André GÜR, président.*

Un pont sur le Rhin, l'Europe à Bâle, par M. Alfred BERCHTOLD

Tiré de: *Bâle et l'Europe, une histoire culturelle*, Payot, Lausanne, 1990.

1653. — *séance, tenue dans la salle des Abeilles de l'Athénée le jeudi 8 février 1990, sous la présidence de M. André GÜR, président.*

La bourgeoisie de Delémont sous l'Ancien Régime par M. François NOIRJEAN.

L'orateur fait un survol rapide de l'histoire de la bourgeoisie de Delémont dont il rappelle qu'elle reçut ses franchises de l'évêque Pierre Reich de Reichenstein en 1289 et que ces franchises, ainsi que l'élévation du petit bourg au rang de ville, avaient principalement pour but d'affaiblir le pouvoir des seigneurs locaux.

Au XVII^e siècle, le prince-évêque, qui réside parfois à Delémont, se préoccupe de régler le fonctionnement de la bourgeoisie et prend ordonnance à ce sujet en 1690. C'est le début d'un processus de mise en ordre qui se poursuit en 1705 par la désignation d'une commission bourgeoisière destinée à remédier aux désordres de l'administration.

L'image de la bourgeoisie, telle qu'elle transparaît dans les procès-verbaux et autres documents, est assez traditionnelle. La bourgeoisie, et ses autorités élues, administre ses biens, loue ses pâturages et règle diverses distributions de vivres, d'herbe et de bois. On se méfie des étrangers, les passants sont indésirables qui, en foule, demandent la passade.

Les conditions d'admission à la bourgeoisie sont strictement réglementées, il faut avoir résidé un certain temps, avoir obtenu le droit de résidence, être catholique et de bonne renommée. Et il faut payer. Mais vaille que vaille l'intégration des étrangers se fait encore au XVIII^e siècle. Cela ne sera plus le cas par la suite.

La Révolution française balaya l'ordre ancien et la bourgeoisie delémontaine disparut aussi dans la tourmente. Mais elle ressurgit après l'acte de réunion à Berne.

La bourgeoisie se ferme alors et Berne doit intervenir pour la contraindre à accepter de nouveaux membres. Riche et parfois parcimonieuse, la bourgeoisie prive de ressources la commune de Delémont. Il y avait 32% de bourgeois en 1870, ils ne sont plus que 11% en 1910. Le nouvel Etat a laissé subsister les bourgeoisies et celle de Delémont, ce qui a facilité la réunion dans ses locaux de la Constituante, et a garanti ainsi son statut privilégié.

Les affiches artistiques genevoises, 1890-1910, par M. Jean-Charles GIROUD

Il est bien difficile de rendre compte de l'exposé de M. Giroud qui s'articulait autour de splendides diapositives d'affiches artistiques, conservées pour la plupart à la BPU.

On n'imagine pas une ville sans affiche et pas d'affiche sans le recours au cliché couleur. L'affiche fait partie de notre environnement. Mais, en 1890, les affiches artistiques n'existaient tout simplement pas. La lithographie était chère et l'affiche genevoise, abondante d'ailleurs, est typographique. Dès 1896 différents concours permettent aux artistes genevois de s'exprimer. Certes le concours pour l'affiche de l'Exposition nationale (réalisée avec treize pierres) est gagnée par un Français, Emile Pinchard, mais dès l'année suivante autour d'Auguste Viollier, auteur d'affiches remarquables pour le théâtre Le Sapajou, et d'Henry-Claudius Forestier, se groupent certains artistes qui fonderont en 1898 la Société suisse d'affiches artistiques. Ils veulent faire descendre l'affiche dans la rue. La société édite les affiches réalisées pour des commerçants, démarchés en général par Viollier et les artistes ne sont payés que s'il y a au bout de l'année un bénéfice.

Elèves de Barthélemy Menn, inspirés par Toulouse-Lautrec, les Genevois réalisent quelques produits de qualité assez abondants entre 1898 et 1908. Mais les artistes, Hodler entre autres, prêterent le message publicitaire, soumis à l'impératif artistique. Les commandes baissent dès 1903.

En 1908 la SSAA devient Sonor SA. Mais ceci est une autre histoire.

1654. — *séance, tenue en la salle voutée du Palais Eynard, le jeudi 8 mars 1990 sous la présidence de M. André GÜR, président.*

Assemblée générale statutaire.

Le président lit son rapport annuel et rend compte de l'activité du comité durant l'année écoulée. Il annonce à l'Assemblée le nom des membres admis par le comité et traite des perspectives d'avenir. Le trésorier, M. André WAGNIÈRE présente son rapport.

L'Assemblée approuve le rapport et les comptes et donne décharge au comité de sa gestion.

Genève et ses conseillers fédéraux, par M. François WALTER et M^{lle} Irène HERRMANN.

Publié dans le Bulletin 1989.

1655. — *séance, tenue le jeudi 22 mars 1990, dans le grand salon de l'Athénée sous la présidence de M. André GÜR, président.*

La chancellerie de l'antipape Félix V (Amédée VIII de Savoie) par M^{lle} Elisa MONGIANO.

La conférencière relate brièvement les circonstances qui ont entraîné l'élévation du duc de Savoie au trône pontifical par le Concile de Bâle, les événements de son règne et son abdication qui mettra fin au schisme. Le témoignage de l'activité pontificale d'Amédée VIII est surtout consigné dans les huit volumes de son bullaire, conservé à l'*Archivio di Stato* de Turin, à la suite du don qu'en firent les autorités genevoises au roi de Sardaigne en 1764. Il peut être complété pour les années suivantes par deux registres concernant l'activité d'Amédée VIII en tant que cardinal légat après avoir abandonné la tiare et qui se trouvent aujourd'hui parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Ces registres recèlent des copies abrégées des lettres communes expédiées par le Pontife, les nominations, dispenses, indulgences et collation de bénéfices. Elles ne concernent pas l'activité politique d'Amédée. Les copies des brefs pontificaux sont hélas perdues.

Quel parti l'historien peut-il tirer de ces documents ? L'analyse des copies montre clairement qu'elles ont été faites à partir des originaux et que le document est fiable. Mais les grâces accordées furent-elles suivies d'effet? Cela revient à se poser le problème de l'obédience. On ne peut avoir de certitude que pour les Etats de la maison de Savoie et quelques territoires proches.

Les bullaires fournissent pourtant beaucoup d'informations sur les résidences de la cour pontificale, sur la biographie des familiers du pape ou de certains des demandeurs, et sur l'existence, la construction ou la réparation de certains bâtiments.

On élabore aujourd'hui à Turin un nouvel inventaire de ce bullaire, pour remplacer celui établi au XVIII^e siècle. Il sera pourvu d'un index complet et permettra de mieux exploiter cette remarquable source.

Conflits politiques et juridiction matrimoniale à Genève au temps de Calvin, par M^{me} Cornélia SEEGER.

Tiré de: *Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève au temps de Calvin*, Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, troisième série, tome XVIII, Lausanne, 1989.

1656. — *séance, tenue le jeudi 26 avril 1990, dans le salon de Athénée, sous la présidence de M. André GÜR, président.*

Le spectacle de la douleur à Genève : la justice patricienne et la gestion délicate de l'échafaud durant le XVIII^e siècle, par M. Michel PORRET.

Au XVIII^e siècle, il y a un très large consensus autour du dernier supplice, malgré la vogue de Beccaria. Montesquieu et Rousseau notamment l'admettent. La peine capitale doit être prononcée pour les grands crimes de sang, les atteintes qualifiées contre les biens et les crimes contre l'Etat.

Cependant les historiens remarquent que tout au long du siècle l'usage de l'échafaud recule, on peut en donner maints exemples; un seul suffira: on pend sept fois moins à Londres au milieu du XVIII^e siècle qu'à la fin du XVII^e siècle. A Genève on remarque le même mouvement: de 1754 à 1789, il n'y a eu que 13 exécutions, soit une tous les 3 ans, c'est peu, le spectacle de la mort n'est pas omniprésent. Le rituel de la haute justice est de moins en moins pratiqué.

Ce mouvement s'accompagne d'ailleurs de toute une série d'humanisation de l'appareil judiciaire: l'abandon en 1738 de la question préalable, l'émergence, difficile il est vrai, de la défense, la disparition des mutilations. S'il peut être nécessaire d'infliger au coupable la peine de mort, il faut le faire sans douleur ni infâmie. Les Procureurs généraux genevois semblent d'accord là-dessus. L'un d'eux, Tronchin, affirme même que le «supplice doit faire pitié mais ne doit pas faire horreur».

La peine dont on use le plus volontiers à Genève est cette mort civile que constitue le bannissement à perpétuité, souvent associé à la peine du fouet.

Pourquoi donc continuer à exécuter? Quelle est l'utilité de ce châtement que la République de Genève sera l'un des premiers Etats à abolir. M. Porret, qui en décrit soigneusement tout le cérémonial, estime qu'il a une signification politique. L'apparat qui entoure la mort d'un criminel sur l'échafaud doit transformer le souvenir du crime pour que ne subsiste que celui du châtement salutaire, ordonné par un gouvernement paternel. Le rituel de la peine de mort doit renforcer l'absolutisme.

Rappart, le libéralisme «nouveau» et les origines de la «Mont Pèlerin Society», par M. Giovanni BUSINO.

Tout est aujourd'hui remis en question. Il ne faut plus rien planifier, on veut moins d'Etat. Bref, on célèbre aujourd'hui le triomphe du nouveau libéralisme prophétisé par Friedrich Hayek. Mais l'histoire de ce nouveau libéralisme reste à écrire. M. Busino en voit l'une des origines dans cet IUHE que William Rappart a créé, qu'il veille à tenir à l'écart des polémiques politiques et dont il veut faire un instrument de combat contre le totalitarisme, l'avènement des masses et l'étatisme. Les professeurs sont soigneusement choisis parmi les libéraux. Rappart, très actif, les entraîne à publier pour un monde où régnerait la primauté du droit et qui refuserait le retour à l'étalon or. Rappart se pose en ennemi décidé des théories économiques de Keynes.

La plupart des idées de Rappart sont théorisées par l'école autrichienne d'économie dirigée par Hayek.

Toute cette activité entraîne en 1938 la publication d'un gros livre *La crise mondiale* subventionné entre autres par la fondation Rockefeller.

Comment atteindre les buts politiques libéraux? En publiant une revue en créant un club? La guerre met au second plan ces problèmes. Mais pendant le conflit, Hayek publie en 1944 *La route de la solitude*, un ouvrage ultra-libéral. Rappart y voit un cri d'alarme bienvenu mais pas un ouvrage scientifique.

M. Busino explique ensuite comment Rappart sera amené à donner l'argent qu'il destinait à une revue, *Occident*, à la création d'un club libéral, qui prendra le nom de «Société du Mont Pèlerin». Son influence y sera prépondérante même si Hayek en est le président. Il obtiendra que la société soit enregistrée en Illinois et il en assumera la vice-présidence. Il assiste régulièrement aux séances annuelles et participe en 1956 à Saint-Moritz à sa dernière séance. Il y prononce un exposé sur le thème: «Pourquoi je ne suis pas conservateur».

Hayek est reconnu aujourd'hui et Rappart effacé. Son goût du concret l'a empêché de théoriser ses idées. Ni l'un ni l'autre ne paraissent s'être avisés que la victoire des néo-libéraux remplacerait les citoyens par des consommateurs.

1657. — séance, tenue en la salle des Abeilles de l'Athénée, le jeudi 10 mai 1990, sous la présidence de M. André GÜR, président.

Familiers mais encore méconnus: les grands châteaux médiévaux du Pays de Vaud sous le régime savoyard, par M. Daniel de RAEMY.

Publié dans le catalogue de l'exposition «Le Pays de Vaud et la maison de Savoie», Lausanne, 1990.

1658. — *séance, tenue le jeudi 11 octobre 1990, en la salle des Abeilles de l'Athénée, sous la présidence de M. André GÜR, président.*

La peinture décorative dans le Pays de Vaud du XVI^e au XVII^e siècle, par M^{me} Brigitte PRADERVAND.

La peinture décorative à l'époque bernoise n'a jamais été étudiée pour l'ensemble du Pays de Vaud. On manque donc de vues d'ensemble. En effet, les œuvres qui nous restent ne sont souvent que d'un intérêt local et, de plus, elles ne sont ni signées ni datées. On peut cependant tenter une périodisation, si l'on admet que la Réforme marque une rupture et que le XVIII^e vit une profonde modification des goûts.

Pour entrer dans le sujet, remarquons d'abord que, contrairement à l'opinion communément admise, la Réforme ne mit pas fin à l'habitude de décorer de fresques les murs des sanctuaires. De très nombreux temples sont peints, et les édifices publics sont souvent ornés, comme à Yverdon, de scènes tirées de l'Ancien Testament.

L'oratrice analyse à fond le décor grotesque de l'église de Lutry, réalisé par un peintre français de première importance, Humbert Mareschet, à la demande sans doute du mayor Claude de Lutry ou du lieutenant Etienne Richard.

Soutenue par de bons clichés, elle évoque ensuite l'Hôtel de Ville de Payerne, le château de Romainmôtier, la Grange de Cuarnens, pour finir par le château d'Aubonne et l'Hôtel de la Croix Blanche à Payerne.

Avec le temps le décor peint prend de l'importance et les changements de sensibilité se remarquent. Deux choses sont à noter: les décors les plus importants ont été réalisés (du moins pour ceux qui subsistent) par des artisans extérieurs au canton et les propriétaires commanditaires paraissent coller à la mode française de beaucoup plus près que l'on ne l'imaginait.

1659. — *séance, tenue le jeudi 8 novembre 1990, en la salle des Abeilles de l'Athénée, sous la présidence de M. André GÜR, président.*

Le plan Briand d'Union Européenne et la Suisse, par M. Antoine FLEURY.

Aujourd'hui, le plan Briand, lancé le 5 septembre 1929 devant la SDN, reprend une certaine actualité. Lancée en pleine période de consolidation de la paix et à quelques jours du grand krach de Wall Street, l'idée d'une confédération des peuples de l'Europe a fait son chemin. Le mémorandum présenté par Briand aux 26 Etats européens allait loin, en proposant outre des mesures économiques sur lesquelles l'accord pouvait se faire, des structures de direction si proches de celles de la SDN que l'union projetée pouvait apparaître comme un doublet. C'était là d'ailleurs la grande faiblesse du projet.

La consultation s'ouvrit le 1^{er} mai 1930 et les gouvernements européens répondirent rapidement, la dernière réponse fournie, celle de la Suisse, étant arrivée le 4 août déjà.

A la réception du mémorandum, le Conseil fédéral qui n'attendait qu'un document économique s'est affolé et a entrepris une vaste procédure de consultation, même si, aux Chambres, des hommes aussi différents que Grimm et Motta étaient déjà d'accord pour mettre sous l'éteignoir le volet proprement politique de l'affaire. Avant même d'avoir étudié les propositions françaises, le Conseil fédéral fait déjà deux réserves: celle de la neutralité et celle du maintien de la SDN.

Les réponses à la consultation ne modifieront pas grand-chose. Elles vont du non catégorique des paysans à l'adhésion des employés de commerce; le gouvernement se ralliera à la voie médiane que préconisent pour des raisons diverses l'USAM, le Vorort et l'USS. C'est donc cette option qui abandonne les aspects politiques du mémorandum que Motta défendra avec brio lors de la conférence de synthèse...

M. Fleury étudie ensuite l'activité de la Commission européenne d'étude pour l'Union Européenne et termine par une question: Briand fut-il trop audacieux? Peut-être. Il a en tout cas posé un jalon auquel l'histoire rendra sa place.

1660. — *séance, tenue le jeudi 22 novembre 1990, dans le petit salon de l'Athénée, sous la présidence de M^{me} Liliane MOTTU-WEBER, vice-présidente.*

Etienne Dumont et son cercle (1780-1789), par M. Cyprian BALMIRES.

L'orateur explique comment il en est arrivé à s'intéresser à Dumont, surtout connu dans son pays comme disciple et traducteur de Bentham. En lisant la correspondance de Dumont et de certains de ses amis, il s'est rendu compte qu'avant d'être le vulgarisateur des théories benthamiennes, Etienne Dumont fit partie à Genève d'un petit groupe de jeunes, fervents lecteurs de Rousseau.

Après avoir rappelé le début de la carrière du pasteur Etienne Dumont et dit pourquoi il avait choisi de s'exiler à Saint-Petersbourg puis en Angleterre, M. Balmires étudie l'évolution des rapports entre les membres de ce groupe, telle qu'elle ressort de la lecture des lettres qu'ils ont échangées.

Jean Louis Badollet, est comme Dumont, un rebelle, et comme Dumont encore, c'est la lecture de Rousseau qui l'a conduit à la révolte. Il critique avec véhémence l'hypocrisie des Français, les faux-semblants de l'aristocratie. Il est fier d'être considéré, dès 1782, comme un petit républicain. Dumont, qui l'approuve, déplore cependant son athéisme, qu'il lui reproche en 1785. Les rapports des deux hommes se refroidissent alors et Badollet émigre aux Etats-Unis l'année suivante. Il écrit encore à son ami jusqu'en 1790 et il mourra en Amérique, en 1837.

Pierre Sylvestre également lecteur de Rousseau proclame dans ses lettres son amour de la liberté. Devenu médecin à Genève, il étouffe en cette ville et supplie en 1786 son ami Dumont de l'en faire sortir. Peu à peu cependant il s'intègre à la société genevoise et ses critiques des aristocrates se font moins virulentes. Il mourra en 1795.

Pierre Boin, tout aussi violent que Badollet au début, correspondra avec Dumont jusqu'en 1789. Il évoluera assez rapidement vers le conservatisme, dont il sera l'un des tenants à la Restauration.

Dumont, dans les lettres qu'il échange avec ses amis et Romilly, montre quant à lui un attachement sincère à la cause de la liberté qui lui importe plus que sa foi réformée. Il marque aussi un attachement profond à sa patrie. Mais, écrit-il le 11 février 1788, «je m'abandonne à la Providence comme un enfant à sa nourrice». — S'il avait su.

1661. — *séance, tenue le jeudi 13 décembre 1990, dans le grand salon de l'Athénée sous la présidence de M. André GÜR, président.*

Nouveaux regards sur Calvin, par M. Francis HIGMAN.

L'image du Calvin du mur de la Réformation, vieilli, aigri et sévère a fini par s'imposer à un très large public. On peut cependant aujourd'hui en présenter une autre plus nuancée. De nouveaux livres ont paru, des documents inédits sont mis en évidence et certaines relectures sont possibles.

M. Higman cite d'abord l'ouvrage non traduit de William Bouwstra, *Jean Calvin, un portrait du XVI^e siècle*, qui tente de rendre compte d'une période incohérente et angoissée à travers le portrait du Réformateur de Genève. Bouwstra rend cette tension perceptible grâce à deux images calviniennes, celles du labyrinthe et de l'abîme. M. Higman pense au contraire, et en donne pour preuve une statistique des mots tirés de deux éditions de l'Institution, que Calvin se définirait mieux en analysant les notions contraires de chemin et de bornes. De même, M. Higman réfute l'opinion selon laquelle Calvin est représentatif de la tension propre à son siècle entre le médiéval et l'antique, entre l'image judéo-chrétienne de l'homme déchu et celle prônée par la Renaissance d'un homme qui garde en lui une parcelle de l'image de Dieu. Il est facile de trouver dans l'œuvre de Calvin maintes citations prouvant son adhésion à la première idée, mais il faut torturer les textes pour y découvrir une allusion à la seconde.

M. Higman pense plutôt que Calvin vit, avec toute son hypersensibilité, la tension provoquée par les exigences ultimes de Dieu et l'incapacité fondamentale de l'homme à les remplir.

De cette tension l'orateur donne plusieurs preuves qu'il tire notamment de l'analyse d'une lettre de Calvin à Farel, lettre inédite écrite de Strasbourg en décembre 1539.

De même, il montre que les interventions de Calvin contre les bains publics, les danses et les chansons déshonnêtes sont dictées par la conscience aiguë de ce qui pourrait survenir si on les autorisait...

Mais n'oublions que Calvin n'avait que 27 ans à son arrivée à Genève et qu'il fit l'essentiel de son œuvre avant 35 ans. L'orateur s'attache donc à montrer, exemples nombreux à l'appui, que le réformateur n'était pas dénué d'humour, même si celui-ci s'exerçait exclusivement contre ses adversaires, qu'il appréciait la musique, la bonne, celle qui élève l'âme, et qu'il était sensible à la beauté. Il a combattu l'opinion stoïcienne, mais n'était bien sûr pas un hédoniste.

Guy LE COMTE

Daniel AQUILLON

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1990

<i>Charges</i>	<i>au 31.12.1990</i>
Frais généraux	Fr. 23.042,25
Frais de publication:	
Bulletin	Fr. 17.262,55
Autres publications	Fr. 50.028,40
	<u>Fr. 90.333,20</u>
 <i>Produits</i>	
Cotisations et revenus	Fr. 28.783,35
Ventes	Fr. 9.043,30
Subventions:	
Etat de Genève	Fr. 15.500.—
Autres subventions	Fr. 35.762.—
Dons	Fr. 600.—
Excédent de dépenses	Fr. 644,55
	<u>Fr. 90.333,20</u>